



Appel à projet restauration pour les événements de la Ville

Dans le cadre de certains événements, la Ville lance un appel à projet pour assurer la restauration du public, ouvert aux acteurs économiques et associatifs locaux souhaitant vendre des produits locaux et de qualité.

En applications des articles L.2122-1-1, L.2122-1, R.2122-1 et L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Sommaire

<i>1</i> Présentation des lieux _____	2
1.1Fête nationale – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad _____	2
1.2Village d'été – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad _____	2
<i>2</i> La présentation du projet _____	2
2.1Le fondement juridique _____	2
2.2La durée d'occupation _____	2
<i>3</i> Modalités de participation _____	2
<i>4</i> Critères de sélection des candidatures et d'offres : _____	2
<i>5</i> La date limite de remise des candidatures _____	3

1 Présentation des lieux

1.1 Fête nationale – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad

La fête nationale se tiendra le jeudi 13 juillet 2023 de 19h à 1h.

- 19h à 21h : Accueil du public avec un fond musical, spectacle de déambulation de la compagnie Prométhée sur le thème des musiques de film et de séries télévisées des années 80 à maintenant
- Animations : Course à sac, chamboule-tout, jeu de cordes, maquillage...
- Espace de restauration
- 21h à 01h : Bal populaire, prestation du Grand Bal du Petit Orchestre Parisien
- 23h à 23h20 : Feu d'artifice

1.2 Village d'été – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad

Le complexe sportif Paul Baldit se transforme en parc d'animation avec de nombreuses activités ludiques et attractifs du samedi 15 juillet 2023 de 17h à 22h et du dimanche 16 juillet au vendredi 28 juillet 2023 de 15h30 à 21h.

2 La présentation du projet

2.1 Le fondement juridique

La ville lance un projet en vue d'assurer, sur l'espace public, la restauration publique, ouvert aux acteurs économiques et associatifs. Dès lors, sur le fondement **de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété publique**, une procédure de sélection sera organisée en vue de l'occupation desdits domaines publics, en vue d'exercer les activités de restaurations publiques.

Pour cette raison, et **en application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques**, la ville s'engage à mettre à disposition à l'occupant, les domaines publics des lieux précités ci-dessus.

En application de **l'article R.2122-1 dudit code**, l'occupation desdits domaines publics sera consentie par la voie d'une convention d'occupation du domaine public.

2.2 La durée d'occupation

La convention sera conclue pour une durée correspondant à la durée des activités prévues ;

- Soit de 19h à 1h du matin, s'agissant de la fête nationale qui se tiendra le jeudi 13 juillet
- Soit, de 17 h à 22h, le samedi 15 juillet 2023 pour les activités ludiques et attractifs et du dimanche 16 juillet au vendredi 28 juillet de 15h30 à 21h.

3 Modalités de participation

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant devra s'acquitter d'une redevance fixée à **24,94 €**, conformément à **l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques**.

4 Critères de sélection des candidatures et d'offres :

Les critères de sélection sont les suivants :

- Les actions entreprises par le candidat pour le développement durable de la manifestation,

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés,
- Leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu étant précisé que la Ville privilégie les produits issus du terroir. Une attention particulière sera portée sur les circuits courts.
- Les contenants utilisés à la vente alimentaire, gobelets, couverts, assiettes, emballages, etc... devront être recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- Une présentation de votre structure et vos coordonnées ;
- Une présentation de votre offre ;
- Vos besoins techniques (fiche de participation : matériels tables et chaises, puissance électrique, etc.).

5 La date limite de remise des candidatures

Dépôt des candidatures avant le mercredi 21 juin 2023, 17h

Informations pratiques des événements :

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre proposition, compléter et renvoyer la fiche de participation, par mail à nchenut@ville-romainville.fr, ou par courrier à :

Mairie de Romainville
Service événementiel et protocole
Place de la Laïcité
93230 Romainville

Le service Événementiel reprendra contact avec vous.